

OCTOBRE
10

2
0
1
9

3^e
colloque
annuel
Nantes

JUSPI
JEUNES UNIVERSITAIRES SPÉCIALISÉS EN
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LA LEGITIMITÉ DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

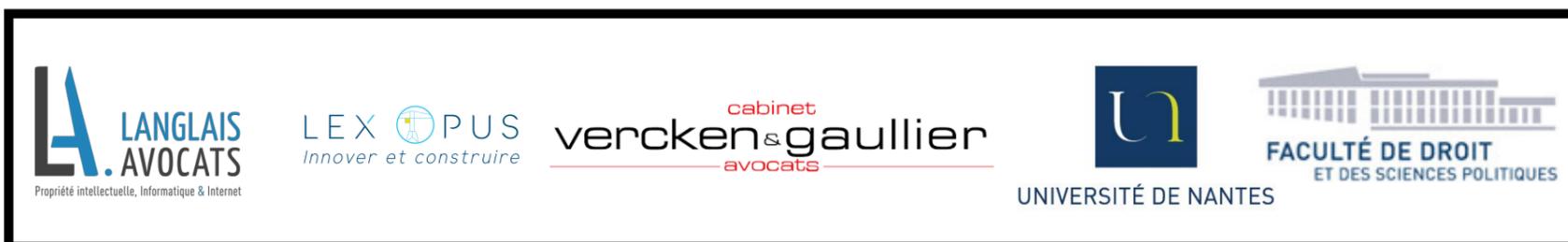
Faculté de droit et des sciences politiques
Chemin de la Censive du Tertre
Amphi F - 9h-17h

Inscription gratuite mais obligatoire : lesjuspi@gmail.com

Avec le soutien des DU Propriété intellectuelle et Droit de l'art et de la culture dispensés à distance et du Master 2 Droit de la propriété intellectuelle



Avec la participation du REPI (Réseau Entreprises Propriété Intellectuelle) association à but non lucratif créée pour construire un pont entre les différents acteurs de la propriété Intellectuelle



8h45 - **Accueil**

9h - **Mots d'ouverture**

Rapports introductifs

9h15 - **Approche du juriste**, Jean-Pierre Clavier, professeur à l'Université de Nantes

9h35 - **Approche historico-économique**, Dominique Sagot-Duvaouroux, professeur à l'Université d'Angers

Matinée sous la présidence de Me Frédéric Benech, président du REPI, avocat inscrit au barreau de Paris et présent auprès du barreau de Nantes

Approche transversale

9h55 - **La légitimité de la propriété intellectuelle dans la recherche publique**, N. Bronzo, maître de conférences en disponibilité à l'Université d'Aix-Marseille

10h15 - **Créations numériques et légitimité de la propriété intellectuelle**, Franck Macrez, maître de conférences au CEIPI, Université de Strasbourg

10h35 - **Les outils technologiques de légitimation de la propriété intellectuelle**, Amélie Favreau, maître de conférences HDR à l'Université Grenoble-Alpes

10h55 - *Pause*

Propriété industrielle

11h15 - **La légitimité du droit des dessins et modèles**, Natalia Kapyrina, docteur en droit, CEIPI

11h35 - **La légitimité du droit des brevets**, Thibault Gisclard, maître de conférences à l'Université de Lille 2

12h05 - **Le droit des marques limité par la liberté d'expression**, Yann Basire, maître de conférences au CEIPI, Université de Strasbourg

12h30 - Pause déjeuner

Après-midi sous la présidence de Me Gilles Vercken, cabinet Vercken & Gaullier, avocat inscrit au barreau de Paris et présent auprès du barreau de Strasbourg

Droit d'auteur

14h00 - **La légitimité du droit d'auteur**, Stéphanie Le Cam, maître de conférences à l'Université de Rennes 2

14h20 - **L'élaboration de la norme en droit d'auteur**, Sarah Dormont, maître de conférences à l'Université Paris-Est Créteil

14h40 - **Le partage de la valeur sur Internet : l'exemple de l'article 17 de la directive DSM**, Alexandra Bensamoun, professeur à l'Université de Rennes 1

15h00 - **Le droit d'auteur constitue-t-il un système clos et suffisant**, Dariusz Piatek, maître de conférences à l'Université Haute-Alsace

Droits des producteurs

15h20 - **La légitimité du droit du producteur de bases de données**, Sylvain Chatry, maître de conférences HDR à l'Université de Perpignan *Via Domitia*

15h40 - **La légitimité du nouveau droit voisin de l'éditeur de presse**, Audrey Lebois, maître de conférences HDR à l'Université de Nantes

16h00 - **L'opportunité du droit du producteur de bases de données dans le secteur de l'immobilier**, Mickaël Macé, docteur en droit, avocat au barreau de Nantes

Rapport de synthèse

16h20 - **par André Lucas, professeur émérite à l'Université de Nantes**